RCS : ST BRIEUC
Code greffe : 2202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST BRIEUC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00136
Numéro SIREN : 827 579 525
Nom ou dénomination : LA NANTAISE DE RAVALEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2017 sous le numéro de dépôt 2192

LA NANTAISE RAVALEMENT
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège Social : 16 ZA de la Croix Cabaret – 22150 SAINT-CARREUC
RCS SAINT-BRIEUC 827 579 525

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 7 MARS 2017

Le 7 mars 2017,
A 14 heures,

Les associés de la société LA NANTAISE DE RAVALEMENT, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, divisé en 1.000 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Aubin GUINARD, associé président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre présent à l'Assemblée. Les pouvoirs des associés représentés sont annexés à la feuille de présence.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents et représentés représentent le quorum nécessaire pour la tenue de la présente assemblée.

L'Assemblée est ainsi déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Intervient aux présentes Monsieur Carlos DIAS.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la démission du Monsieur Aubin GUINARD de son mandat de président,
- Nomination de Monsieur Carlos, Jorge, LOPES DIAS,
- Constatation du passage de la société en société unipersonnelle,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les statuts de la société,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

AG NH CSLD

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Le Président expose à la collectivité des associés qu'il souhaite démissionner de son mandat à compter de ce jour. Il propose la candidature de Monsieur Carlos DIAS pour lui succéder.

Par ailleurs, une cession de 100 % des actions qui composent le capital de la société au profit d'un même acquéreur va intervenir. Le Président demande à l'Assemblée Générale de prendre acte du passage de la Société en société unipersonnelle.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prends acte de la démission à compter de ce jour de son mandat de Président de la Société de Monsieur Aubin GUINARD.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Président de la société à compter de ce jour

> Monsieur Carlos, Jorge, LOPES DIAS, né le 15 décembre 1979 à SAINT-BRIEUC (22000) de nationalité française, demeurant ZA de la Croix Cabaret – 22150 SAINT-CARREUC,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

> *Monsieur Carlos DIAS remercie la collectivité des associés de la confiance qui lui est témoignée et déclare ne faire l'objet d'aucun empêchement de quelque nature que ce soit pour exercer ce mandat, et consacrer à l'exercice de cette fonction tout le temps nécessaire.*
>
> *En séance, il est remis au Président des ordres de mouvement de 100 % des titres qui composent le capital de la société afin que ces cessions deviennent opposables à la société et pour que le registre des mouvements de titres soit mis à jour.*
>
> *La séance reprend par l'étude de l'ordre du jour*

TROISIEME RESOLUTION

AG NH

GLD

L'Assemblée Générale constate le passage en société unipersonnelle à compter de ce jour sur la base des ordres de mouvements de 100 % des titres qui composent le capital social à la même personne.

Mention en sera faite auprès du registre du commerce et des sociétés de SAINT BRIEUC

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au cabinet de Me Rodolphe ETESSE, avocat, domicilié 34 boulevard Clemenceau - 22000 SAINT BRIEUC, porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit, de faire tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du Commerce et des Sociétés concernant la Société, en conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les associés.

Monsieur Aubin GUINARD
(bon pour démission de mon mandat de Président à compter de ce jour)
bon pour démission de mon mandat de Président à compter de ce jour

Madame Nathalie GUINARD

Monsieur Carlos DIAS
(bon pour acceptation de mon mandat de Président à compter de ce jour)
(bon pour acceptation de mon mandat de Président à compter de ce jour)

CJLD